

Nom commercial : Sulfanilic acid**Version actuelle:** 1.0.0, révision: 26.11.2025**Version remplacée:** -, révision: -**Région:** FR**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit****Nom commercial****Sulfanilic acid**

Dénomination de la substance acide-sulfanilique-

Numéros d'identification

N° CAS	121-57-3
N° CE	204-482-5
N° d'index	612-014-00-X

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**

Analyse chimique

Utilisations contre-indiquées

Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Adresse**

ELTRA GmbH
Retsch-Allee 1-5
42781 Haan
GERMANY

N° de téléphone +49 (0) 2104 23 33-400

N° Fax +49 (0) 2104 23 33-499

Service émetteur / téléphone

+49 (0) 2104 23 33-192

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

info@eltra.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+33 (0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

Eye Irrit. 2; H319

Skin Irrit. 2; H315

Skin Sens. 1; H317

Informations relatives à la classification

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3 et 4.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)****Identificateur de produit**

612-014-00-X (acide-sulfanilique-)

Pictogrammes de danger

SGH07

Nom commercial : Sulfanilic acid**Version actuelle:** 1.0.0, révision: 26.11.2025**Version remplacée:** -, révision: -**Région:** FR**Mention d'avertissement**

Attention

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

2.3 Autres dangers

La produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Evaluation PBT

Le produit n'est pas considéré comme PBT.

Evaluation vPvB

Le produit n'est pas considéré comme vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1 Substances****Caractérisation chimique**

Dénomination de la substance acide-sulfanilique-

Numéros d'identification

N° CAS 121-57-3
N° CE 204-482-5
N° d'index 612-014-00-X

3.2 Mélanges

Non applicable. Le produit n'est pas un mélange.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours****Indications générales**

Quitter immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et les nettoyer soigneusement avant de les porter de nouveau. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin. En cas de manifestations allergiques, notamment au niveau des voies respiratoires, appeler immédiatement un médecin spécialiste.

Après inhalation

Transporter les personnes atteintes en respectant les mesures appropriées de sécurité de respiration hors de la zone de danger. Assurer un apport d'air frais.

Après contact cutané

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté.

Après ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

Nom commercial : Sulfanilic acid**Version actuelle:** 1.0.0, révision: 26.11.2025**Version remplacée:** -, révision: -**Région:** FR**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Agent d'extinction approprié**

Eau pulvérisée; Dioxyde de carbone; Mousse; Extincteur à poudre

Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, dégagement de gaz de combustion dangereux; Oxyde d'azote (NOx)

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Porter un vêtement de protection.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Pour les non-secouristes**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Evacuer la zone menacée. Veiller à assurer une aération suffisante. Eviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements. Eviter la formation de poussières.

Pour les secouristes

Équipement de protection individuelle - voir la rubrique 8

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les eaux superficielles/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Appliquer des moyens de neutralisation chimique. Absorber mécaniquement. Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des contenants appropriés.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir rubrique 7. Informations concernant l'équipement de protection individuelle (EPI) voir rubrique 8. Informations concernant l'élimination : voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Indications pour l'utilisation en toute sûreté**

Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail. Minimiser les risques dus à la manipulation du produit par des mesures de sécurité et de prévention appropriées. Les processus (mode opératoire) doivent être conçus de façon à empêcher la libération de matières dangereuses ou un contact avec la peau.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Tenir à l'écart des aliments/des boissons/des aliments pour animaux. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Protéger la peau en appliquant une pommade. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas inhaler les poussières. Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à la disposition. Tenir douche de secours à la disposition.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Mesures techniques et conditions de stockage**

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé.

Nom commercial : Sulfanilic acid**Version actuelle:** 1.0.0, révision: 26.11.2025**Version remplacée:** -, révision: -**Région:** FR**Température de stockage recommandée**

Valeur 15 - 25 °C

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Toujours conserver le produit dans des récipients d'un matériau identique à celui d'origine. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle**

Aucun paramètre à surveiller existant.

8.2 Contrôle de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Donnée non disponible.

Équipement de protection individuelle**Protection respiratoire**

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation de poussières, de aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limite d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.

Filtre respirateur P2

Protection des yeux / du visage

Lunettes de protection (EN 166)

Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériel 0,11 mm

Temps de passage > 480 min

Divers

Vêtements de travail couramment utilisés pour les travaux chimiques.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Etat d'agrégation**

solide

Etat

solide

Couleur

incolore

Odeur

inodore

pH

Valeur 2,5

Température de référence 20 °C

Concentration 10 g/l

Nom commercial : Sulfanilic acid**Version actuelle:** 1.0.0, révision: 26.11.2025**Version remplacée:** -, révision: -**Région:** FR**Point d'ébullition / intervalle d'ébullition**

Donnée non disponible.

Point de fusion/point de congélation

Valeur	288	°C
--------	-----	----

Température de décomposition

Valeur	288	°C
--------	-----	----

Point d'éclair

Non applicable

Température d'inflammation

Valeur	> 400	°C
Méthode	DIN 51794	

Inflammabilité

Donnée non disponible.

Limites inférieure d'explosion

Donnée non disponible.

Limites supérieure d'explosion

Donnée non disponible.

Pression de vapeur

Donnée non disponible.

Densité de vapeur relative

Donnée non disponible.

Densité relative

Donnée non disponible.

Densité

Valeur	1,485	g/cm ³
Température de référence	25	°C

Densité apparente

Valeur	env. 620	kg/m ³
--------	----------	-------------------

Solubilité dans l'eau

Valeur	10	g/l
Température de référence	20	°C

Solubilité

Donnée non disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Donnée non disponible.

Viscosité cinématique

Donnée non disponible.

Caractéristiques des particules

Donnée non disponible.

9.2 Autres informations**Autres informations**

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Donnée non disponible.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

Nom commercial : Sulfanilic acid**Version actuelle:** 1.0.0, révision: 26.11.2025**Version remplacée:** -, révision: -**Région:** FR**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses avec des agents oxydants et les acides possibles.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur

10.5 Matières incompatibles

agents d'oxydation forts; acides forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun, si entreposé, manipulé et transporté correctement. En cas d'incendie: voir rubrique 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Toxicité orale aiguë		
DL50	12300	mg/kg
Espèces	rat	
Source	IUCLID	
Toxicité dermale aiguë		
Donnée non disponible.		
Toxicité aiguë par inhalation		
Donnée non disponible.		
Corrosion cutanée/irritation cutanée		
Espèces	lapin	
Source	IUCLID	
Évaluation	légèrement irritant	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire		
Espèces	lapin	
Source	IUCLID	
Évaluation	irritant	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée		
Voie d'exposition	Peau	
Espèces	cobaye	
Source	IUCLID	
Évaluation	sensibilisant	
Mutagénicité sur les cellules germinales		
Type d'examen	Génotoxicité in vivo	
Espèces	Salmonella typhimurium	
Méthode	Test d'Ames	
Évaluation	négatif	
Toxicité pour la reproduction		
Donnée non disponible.		
Cancérogénicité		
Donnée non disponible.		
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique		
Donnée non disponible.		
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée		
Donnée non disponible.		
Danger par aspiration		
Donnée non disponible.		
Propriétés perturbant le système endocrinien		
Donnée non disponible.		

Nom commercial : Sulfanilic acid**Version actuelle:** 1.0.0, révision: 26.11.2025**Version remplacée:** -, révision: -**Région:** FR**Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

Le produit peut entraîner une sensibilisation par contact cutané.

11.2 Informations sur les autres dangers**Autres informations**

Respecter les consignes de sécurité habituelles en matière de manipulation de produits chimiques.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Toxicité sur les poissons (aigüe)**

CL50	100,4	mg/l
Durée d'exposition	96	h
Espèces	Pimephales promelas	
Source	IUCLID	

Toxicité sur les poissons (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité pour les daphnies (aigüe)

CE50	85,7	mg/l
Durée d'exposition	48	h
Espèces	Daphnia magna	
Source	IUCLID	

Toxicité pour les daphnies (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité pour les algues (aigüe)

CI50	91	mg/l
Durée d'exposition	72	h
Espèces	Desmodesmus subspicatus	
Source	IUCLID	

Toxicité pour les algues (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité sur bactéries

EC0	>=	10000	mg/l
Durée d'exposition		24	h
Espèces	Pseudomonas fluorescens.		
Source	IUCLID		

12.2 Persistance et dégradabilité**Biodégradabilité**

Valeur	31	%
Durée	28	jour(s)
Méthode	OCDE 301 B	
Évaluation	n'est pas biodégradable facilement	

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Évaluation PBT	Le produit n'est pas considéré comme PBT.
Évaluation vPvB	Le produit n'est pas considéré comme vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

Nom commercial : Sulfanilic acid**Version actuelle:** 1.0.0, révision: 26.11.2025**Version remplacée:** -, révision: -**Région:** FR**12.7 Autres effets néfastes**

Donnée non disponible.

12.8 Autres informations**Autres informations**

Eviter le rejet du produit dans les cours d'eau ou dans les égouts. Ne pas déposer le produit sur une décharge publique.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Produit**

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballage

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit. Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.4 Groupe d'emballage

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.5 Dangers pour l'environnement

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Règlements UE****Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)**

Le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à autorisation selon l'Annexe XIV du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

Conformément aux articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006, la substance n'est pas susceptible d'être insérée dans l'annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation).

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

La substance est soumise à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 .

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	N°
1	acide-sulfanilique-	121-57-3	204-482-5	75

Nom commercial : Sulfanilic acid**Version actuelle:** 1.0.0, révision: 26.11.2025**Version remplacée:** -, révision: -**Région:** FR**DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses**

La substance n'est pas soumise à l'annexe I, partie 1 ou partie 2.

Autres prescriptions

Les prescriptions nationales en matière sanitaire et de prévention des accidents ou de maladies professionnelles s'appliquent lors de l'utilisation du produit.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de sécurité chimique n'a pas été faite pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Autres informations**

Numéro d'article 90824, 50 g

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Informations relatives à la classification

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3 et 4.

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO GmbH

Georg-Wilhelm-Str. 187, D-21107 Hamburg

Tel.: +49 40 / 555 546 300 Fax: +49 40 / 555 546 357 e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 635730